

Le bulletin

# Archingeay

Arbre remarquable de Chez Joulin

Janvier à Juin 2024

[www.archingeay.fr](http://www.archingeay.fr)

# Mémo

## Votre Mairie

Tél. 05 46 90 25 26 - Fax. 09 70 10 67 05  
Mail. [mairie@archingeay.fr](mailto:mairie@archingeay.fr)  
**Lundi, mardi, jeudi, vendredi**  
**13h00-18h00**

Page Facebook :  
Marie d'Archingeay



## Numéros d'urgence

**POMPIERS** : 18 ou 112  
**URGENCES MÉDICALES** : 05 46 27 55 20  
**SAMU** : 15  
**GENDARMERIE** : 17  
**ERDF** : 09 72 67 50 17  
**ORANGE (une panne)** : 1013  
**PHARMACIE DE GARDE** : 3237

## Agence Postale

Tél. 05 46 90 26 00  
**Lundi, mardi, jeudi, vendredi**  
**13h00-18h00**



## Assistante Sociale

2B, rue du souvenir  
17 350 Saint-Savinien-sur-Charente  
Tél. 05 46 96 53 00  
Contact : Mme Perrard  
Permanence :  
Le lundi, le mardi et le vendredi matin  
de 9h à 12h, sur RDV

## Permanence MSA

2B, rue du souvenir  
17 350 Saint-Savinien-sur-Charente  
Tél. 05 46 96 53 00  
Permanence :  
Le lundi de 10h à 12h, sur RDV  
sauf 3<sup>ème</sup> lundi du mois

## Permanences du Maire

**Le Maire :**  
Les lundis, mardis et jeudis de 14h30 à 17h30  
ou sur RDV

**Les adjoints :**  
Sur RDV

## Permanence Sécurité sociale

2B, rue du souvenir  
17 350 Saint-Savinien-sur-Charente  
Tél. 05 46 96 53 00

# Sommaire

---

**04**

**Le mot du Maire**

**05 - 06**

**Histoire d'Archingeay**

**07 - 14**

**Conseils municipaux**

**15 - 16**

**Vie commune**

**17**

**Notre Patrimoine**

**18**

**Vie de l'École**

**19**

**Vie des Associations**

**20**

**Etat Civil**

**21**

**A table**

**22**

**Le fait maison**

**23**

**Bricolage enfant**

**24 - 25**

**Mots mêlés -coloriage**

# Le mot du Maire

---



*Chères Arcantoises,  
Chers Arcantois,*

Le printemps, bien maussade, est terminé, j'espère que la période estivale nous apportera plus de satisfaction « météorologique » !

Avril est, comme toujours, le mois du vote du budget 2024 de la commune et de l'approbation des comptes de l'exercice passé ; au-delà de la rigueur des chiffres, dont vous trouverez le détail dans ce bulletin, je vous fais part des constats qui en résultent :

- Un exercice 2023 excédentaire, tant en fonctionnement qu'en investissement, donnant à la commune une capacité d'investissement importante pour financer les projets à venir
- Un budget 2024 ambitieux avec : la rénovation et l'agrandissement de la mairie, l'achat d'un terrain et d'un bâtiment à proximité de l'école, le financement de l'avant-projet de la rénovation de la voûte de l'église et un effort particulier sur l'entretien et la remise en état de la voirie.
- Un endettement nul et aucune augmentation du taux communal des taxes foncières 2024.

Lors de cet exercice budgétaire, les subventions attribuées aux associations ont été revues.

Le Conseil, à l'unanimité, a entériné une hausse pour l'ensemble des associations locales.

Je ne peux que vous inviter à les rejoindre, leur activité est créatrice de lien social précieux sur notre territoire !

L'été sera là quand paraîtra ce bulletin. Cette saison est synonyme d'**activités à l'extérieur**.

N'oublions pas de respecter la tranquillité de nos voisins en leur épargnant le passage de la tondeuse ou autres engins thermiques et bruyants le dimanche ou à des heures indues !!

Cela facilitera grandement les relations de voisinage.

**Je vous souhaite à toutes et tous un bel été et de bonnes vacances !**

# Retour vers le futur Archingeay

Vous vous souvenez sans doute de la célèbre trilogie de Robert Zemeckis, dans laquelle le jeune Marty MacFly aidé du loufoque mais génial professeur Emmett Brown se retrouvent tous deux propulsés dans le passé et le futur.



Le jeune homme de 17 ans se verra voyager dans des époques différentes dans la ville de Hill Valley. De la création de son hôtel de ville en 1885 à la destruction de son clocher en 1955, nous verrons les transformations de cette ville. Sachez, au passage, qu'elle n'existe pas. Elle a été imaginée pour la série.

A l'aide d'un véhicule spatio-temporel ; une voiture de la marque Delorean modifiée par le Doc (le surnom donné au professeur par Marty), le jeune héros passe des moments palpitants pour essayer de modifier son futur en intervenant dans le passé. On se souvient, entre autres, de son célèbre solo de guitare électrique à la fête de fin d'année de son lycée où ces parents doivent se rencontrer, se marier et devenir ces parents. S'il échoue, il disparaîtra lui sa sœur et son frère !

A l'heure où notre mairie s'offre une cure de rajeunissement, remontons le temps pour voir quelles étaient les infrastructures de la fin du 19ème et début du 20ème siècle.

Les Archives Départementales m'ont transmis une longue liste à la Prévert. On y voit les évolutions, les créations, les mutations des bâtiments. Nous remontons le temps de 1846 à 1931 : 85 ans d'évolutions et de transformations

## Ecole des filles - écoles des Garçons - mairie des infrastructures en perpétuel mouvement !

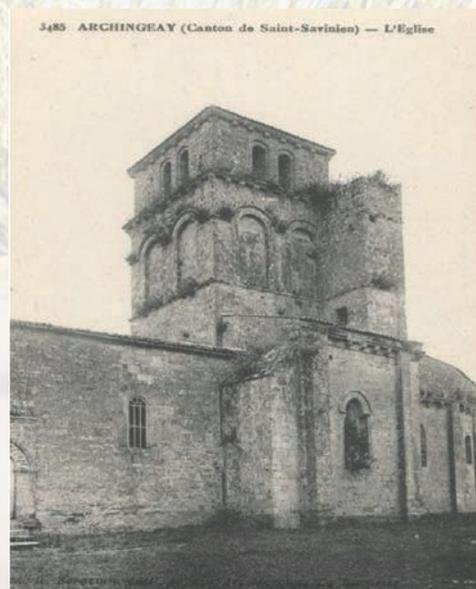
Je vous donne quelques passages étayés par des cartes postales :  
**1846-1854** - Mairie, école, acquisition d'une maison pour établir la mairie et l'école primaire : acte de vente, état des inscriptions hypothécaires, extraits des minutes du greffe du tribunal civil, quittances, rapports, traité, correspondance.



**1872-1878** - Ecole de garçons (notre actuel musée "les Trésors de Lisette"), établissement et travaux d'appropriation, emprunt : délibérations, arrêté, avis, acte de vente, traité, acte de notoriété, état indiquant les recettes et les dépenses, certificat énonçant les impositions de la commune, enquête de commodo et incommodo, cahier des charges et procès-verbaux d'adjudication, détail estimatif, plan (**1873**) Construction d'une école de filles : adjudication, cahier des charges, (...) procès-verbal de réception définitive des travaux, exposé (**1887-1890**) ;

## Ecole L'église - un bâtiment historique en réfection au fil des années.

Dans le voyage temporel de Marty Mc Fly, on voit la création de l'hôtel de Ville de Hill Valley et les dégâts causés par l'incendie du clocher touché par un éclair lors d'une tempête en 1955. Notre église du 12ème siècle, aujourd'hui fermée au public en raison de dommages structurels a connu plusieurs vagues de travaux pour arriver jusqu'à nous. Reprenons la Delorean. Petit retour chez nous :



**1902-1903** - Eglise, réfection de la charpente et de la voûte : délibérations, décompte général des travaux exécutés, devis supplémentaire, détail estimatif, traité de gré à gré, récapitulation des ouvrages, cahier des charges et procès-verbal d'adjudication, correspondance, plan de l'église (**6 mars 1902**)

**1928** Inscription sur l'inventaire des monuments historiques : arrêté.

## L'agence postale voit le jour :



**1924-1926** : Presbytère (petit bâtiment à côté de la mairie), transformation en agence postale, construction d'une banquette en maçonnerie et d'une grille : délibérations, (...);

**1930-1931** : location d'une partie du jardin dépendant de l'ancien presbytère : délibérations, (...).

## Même les moments plus tragiques sont également mentionnés

**1914-1923** : Pompes funèbres, transport des corps avec le char funèbre : délibérations, traités de gré à gré (). Cimetière, acquisition de terrains pour le nouveau cimetière, clôture : délibérations, marché, quittance, acte de vente, arrêté, certificat (...), extrait des minutes du greffe du tribunal civil (**1860-1861**) ; (...)

## La mémoire des combattants est honorée par la création d'un monument aux morts

**1920-1921** : Monument aux morts de la Guerre 1914-1918, érection : délibérations, traités de gré à gré, devis estimatifs, arrêté, liste des souscriptions, correspondance), 4 plans :

- 2 plans identiques du monument dressé par Méchain sculpteur (**5 août 1920**).
- 2 plans identiques de l'entourage dressé par David (**11 juillet 1921**).

## L'entretien de la voirie - un enjeu constant

Nettoyé et rendu praticable depuis peu, l'écoulement du Pépin (route de St-Savinien) peut se faire à nouveau entre les 2 côtés de la route. Et c'était comment avant ?

**1933** : Hydraulique, curage d'une partie des canaux : délibérations, certificat de réception définitive des travaux, traité de gré à gré, mandats de paiement.

## L'électricité et le téléphone - des avancées majeures.

Si aujourd'hui allumer la lumière, faire tourner la machine à laver sont bien rentrés dans la vie quotidienne, il devait en être autrement pour nos grands-parents. Dans certaines régions les sociétés distributrices installent une lampe par logement qui éclairait la pièce principale. Le compteur n'existe pas encore mais l'usage de la lumière est strictement réglementé : le soir jusqu'à 23 heures et de bon matin.



**1926-1928** : Electrification, distribution d'énergie électrique : délibérations, rapports, registre d'enquête, mémoire descriptive, projet de tarif maximum, enquête, correspondance .

En moins d'une génération, nous avons connu l'arrivée d'internet bas débit puis internet haut débit et enfin l'entrée de la fibre. Tout cela n'aurait pas été possible sans le téléphone.

**1916-1929** : Téléphone, gérance : délibérations, traités de gré à gré, carte, police d'abonnement, correspondance.

## Archingeay sans cesse en évolution

De la colonisation romaine avec la maîtrise des eaux, à l'avènement du christianisme avec la construction de l'église en passant par la construction d'une mairie devenue école, il y a encore fort à parier que notre village subisse encore des mutations.

La mairie est actuellement en réfection pour une durée d'au moins un an et la future réfection de la nef de l'église, l'ampleur des travaux reste colossale.

Et dans 100 ans, que feront les Arcantois des années 2124 ? Même si nous ne serons pas là pour le voir, les préoccupations seront sans doute les mêmes : améliorer le cadre de vie commun pour rendre le quotidien plus agréable.

Baptiste ZUBOWICZ

### Sources numériques :

*Histoire de l'Électricité* : <https://www.sded.org/le-sded/histoire-de-lelectricite>

*Image de couverture créée par l'intelligence artificielle* : <https://openart.ai/>

### Remerciements :

*Je tiens à remercier les archives départementales pour la sommes d'informations que j'ai reçue pour publier cet article.*

# Conseils Municipaux

## Conseil Municipal du 14 novembre 2023

Le conseil municipal de la commune d'Archingey, dûment convoqué à la mairie, s'est réuni en session ordinaire, Sous la présidence de **M LAMARE Rémi**  
Date de convocation du conseil municipal : 7.11.2023

**PRESENTS** : LAMARE REMI (MAIRE) - BROUILLET CHRISTIAN (ADJOINT) - RENOU RITA (ADJOINTE) - GUIBERTEAU JEAN-MICHEL - MALVAUD WILLIAM - BESSON CLAIRE - ZUBOWICZ BAPTISTE - LOUYOT FANNY

**ABSENT** : BEAU ANGELE

**ABSENT REPRESENTÉ** : BODET AURELIE donne pouvoir à RENOU RITA - CLERTE LOÏC donne pouvoir à LAMARE REMI

**ABSENT EXCUSE** : TRANQUARD CEDRIC

Ouverture de la séance à 20h30

Le procès-verbal de la séance du 28 septembre est approuvé.

### 1. CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DES LOCAUX DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « Devoirs faits »

– Vu l'avis favorable de M. Yonnet, directeur de l'école d'Archingey

**Monsieur le Maire explique le dispositif Devoirs faits : « c'est un temps dédié, en dehors des heures de classe, à l'accomplissement par l'élève des tâches demandées par ses professeurs.**

Afin de faciliter la mise en place de ce dispositif et en raison de l'offre restreinte des bus scolaires, il est proposé par le Collège Marcel Pagnol de Tonnay-Boutonne, que ce dispositif puisse s'exercer au sein de l'école d'Archingey. M. Yonnet, directeur de l'école d'Archingey, sera l'enseignant en charge du dispositif. Ce dispositif aura lieu seulement les lundis de 17h30 -18h30 et 10 élèves maximum pourront être accueillis.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DES MEMBRES VOTANTS**

- **APPROUVE LA CONVENTION D'OCCUPATION DES LOCAUX SCOLAIRES**
- **AUTORISE M. LE MAIRE A SIGNER LADITE CONVENTION ET L'ENSEMBLE DES DOCUMENTS SE RAPPORTANT À CE DISPOSITIF**

### 2. APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLETC DU 2 OCTOBRE 2023 – Ifer Éolien

M. le Maire rappelle que :

La commune d'Archingey ne touche actuellement aucune indemnité pour la présence des éoliennes. En effet l'installation des éoliennes a eu lieu sous l'application d'une loi promulguant que les communes ne percevront aucun produit de l'IFER (Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseau).

La loi de finances 2019 a modifié la répartition du produit de l'IFER éolien en octroyant 20 % du produit aux communes d'implantation pour les éoliennes installées à compter du 1er janvier 2019 :

- **PART COMMUNE : 20%**
- **PART EPCI : 50 %**
- **PART DEPARTEMENT : 30%**

M. le Maire fait part de ses multiples demandes auprès de la CDC afin que la situation soit revue (début 2015 : accord du bureau de la CDC) . La répartition actuelle de l'IFER crée une inégalité sur le territoire des Vals de Saintonge , en effet la gestion ou nuisance sont les mêmes que les éoliennes aient été installées en 2013 ou bien en 2019.

Il est donc proposé par l'EPCI de verser une attribution de compensation à compter de 2023 correspondant à 20% du produit de L'ifer du parc éolien. Cette attribution prendra fin à l'arrêt de production du parc éolien.

M. le Maire informe que la part 2023 sera versée rétroactivement en 2024 (soit sur l'exercice 2024 : 13 056 x 2 = 26 112 €) .

M. le Maire tient à souligner que la CDC a « traîné des pieds » pour mettre en place cette compensation soit un manque à gagner de 65 280 € pour notre commune.

- **EN CONSÉQUENCE, MONSIEUR LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :**
- **D'APPROUVER LE RAPPORT DE LA CLETC DU 2 OCTOBRE 2023 ENTÉRINANT LE VERSEMENT D'ATTRIBUTION DE COMPENSATION CONCERNANT L'IFER EOLIEN AUX COMMUNES EXCLUES DE LA RÉPARTITION JUSQU'À LA LOI DE FINANCES 2019,**
- **RAPPELLE QUE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PROCÉDERA À LA CORRECTION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2023.**

### 3. RÉHABILITATION DE LA MAIRIE – APC : consultation 1

M. le Maire rappelle que la consultation n° 1 pour le MAPA (Marché Public à Procédure Adaptée) de la réhabilitation de la mairie et de l'Agence Postale Communale a été lancée du 12 septembre au 13 octobre 2023 inclus.

Les plis ont été ouverts lors de la réunion du 26 octobre 2023 à 9H.

**LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE LE MAIRE À SIGNER L'ENSEMBLE DES DOCUMENTS PORTANT SUR LA CONSULTATION N°1 ET LA CONSULTATION N°2 DES CRÉDITS SERONT PRÉVUS AU BP 2024**

M. le Maire précise que le reste à charge pour la commune devrait être de 20% du coût global du projet. Les lots manquants seront à valider début décembre afin de pouvoir déposer les demandes de subvention en décembre. Le plan de financement reste à établir.

#### 4. EGLISE SAINT MARTIN : DIAGNOSTIC SÉCURITÉ ET STRUCTURE

Vu l'arrêté du 21.02.2022 interdisant l'accès de l'église Saint Martin jusqu'à nouvel ordre.

Monsieur le Maire rappelle que l'église Saint-Martin est fermée au public par arrêté municipal suite à la chute d'un morceau du plafond.

Il rappelle que lors de la restauration de l'église, aucun procès-verbal de réception de travaux et de conformité n'a pu être effectué car l'entreprise en charge de ce lot avait déposé le bilan durant les travaux. L'architecte des bâtiments de France, Mme Segonne-Debord, chargée de cette restauration n'a pas d'informations supplémentaires à transmettre.

**Il est donc proposé de faire réaliser un diagnostic structure et sécurité avec la rédaction d'un rapport par une société spécialisée pour statuer sur la possibilité d'une réouverture de l'église AVEC ou SANS renforcement préalable**

Il expose le devis de la société ISB, entreprise

- Devis D2310-3162 : 2 823.00 € HT

M. Zubowicz demande ce qui a causé ces dégâts. M. le Maire indique qu'il a eu des malfaçons dans les travaux de restauration de la voûte par l'entreprise en charge de ces travaux, qu'il est impossible de savoir exactement ce que la société a fait car il n'y a eu aucun rapport et qu'elle n'existe plus car elle a été mise en liquidation judiciaire durant la réhabilitation de l'église.

#### Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, À l'unanimité des membres présents

- **DÉCIDE DE FAIRE RÉALISER UN DIAGNOSTIC STRUCTURE ET SÉCURITÉ AVEC LA RÉDACTION D'UN RAPPORT PAR UNE SOCIÉTÉ SPÉCIALISÉE POUR STATUER SUR LA POSSIBILITÉ D'UNE RÉOUVERTURE DE L'ÉGLISE AVEC OU SANS RENFORCEMENT PRÉALABLE**
- **APPROUVE LE DEVIS PRÉSENTÉ N° D2310-3162 : 2 823.00 € HT**
- **AUTORISE M. le Maire A SIGNER LE DEVIS ET L'ENSEMBLE DES DOCUMENTS**
- **LES CRÉDITS SERONT PRÉVUS AU BP 2023**

#### 5. DÉCISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire rappelle, qu'il est nécessaire de prévoir des crédits pour :

- **OP 100 EGLISE : diagnostic structure et sécurité par l'entreprise ISB pour 3 387.60 € TTC**
- **OP 156 PLACE DE L'ÉGLISE : étude complémentaire, sondage pour 5 666 € TTC**

M. Zubowicz demande à quoi correspond « Œuvre d'art » - réponse : il s'agit de la reliure de registre d'état civil et/ou délibérations/arrêtés

#### LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

- **APPROUVE LA DM N° 2 PRÉSENTÉE CI-JOINT**
- **AUTORISE M. le Maire À SIGNER L'ENSEMBLE DES DOCUMENTS CONCERNANT CETTE DÉCISION MODIFICATIVE N° 2**

#### QUESTIONS DIVERSES

**Vœux de la municipalité** : M. le Maire propose deux dates soit le samedi 20 janvier ou soit le dimanche 21 janvier. Après consultation, la date retenue est le dimanche 21 janvier 2024 à 16h

**Colis de Noël** : Répartition à venir

**APE Archingeay Les Nouillers** : Mme Renou fait part de la demande de l'APE pour réserver la salle le 15 juin 2024 pour faire un repas dansant. La fête de la musique organisée par la commune est généralement à cette même date mais aucun projet est en cours, la demande est acceptée.

**DECI** : M. le Maire indique que Messieurs Brouillet et Denis sont en charge du dossier. Des courriers ont été envoyés à certains propriétaires. A suivre

**Bulletin** : M Denis rappelle que la date limite pour l'envoi des articles est imminente. La nouvelle version sera de 24 pages. Le bulletin est fait en régie. Il ne sera pas imprimé en mairie.

**Les petits pas de danse** : M. le Maire fait part aux conseillers du succès de la première animation dansante du 11 novembre 2023. 50 personnes étaient présentes. M. le Maire charge Mme Renou d'organiser à nouveau ce type de projet.

**Cimetière** : M. Brouillet indique qu'il travaille sur l'agrandissement du cimetière.

Fin de séance : 21h45

#### Conseil Municipal du 7 décembre 2023

Le conseil municipal de la commune d'Archingeay, dûment convoqué à la mairie, s'est réuni en session ordinaire,

Sous la présidence de **M LAMARE Rémi**

Date de convocation du conseil municipal : 31.11.2023

**PRÉSENTS** : LAMARE REMI (MAIRE) - BROUILLET CHRISTIAN (ADJOINT) - RUMBERGER PATRICIA (ADJOINTE) - DENIS FABRICE (ADJOINT) - GUIBERTEAU JEAN-MICHEL - MALVAUD WILLIAM - ZUBOWICZ BAPTISTE - LOUYOT FANNY - BODET AURELIE - TRANQUARD CEDRIC

**ABSENT** : BEAU ANGELE - BESSON CLAIRE - CLERTE LOÏC

**ABSENT REPRÉSENTE** : RENO RITA (ADJOINTE) donne pouvoir à RUMBERGER PATRICIA

**SECRETARE DE SEANCE** : TRANQUARD CEDRIC

Ouverture de la séance à 20h30

#### 1. RÉHABILITATION DE LA MAIRIE ET DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE Consultation n° 2 – lot 2, 4, 5 et 7

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS :

**APPROUVE LES OFFRES PRÉSENTÉES CI-DESSUS**

LOT 2 – MENUISERIE BOIS / PLANCHER / ESCALIER : ESPRIT BOIS : 79 186,33 € + VARIANTE/OPTION : 8 566 €

LOT 4 – PLÂTRERIE / ISOLATION : GOURAUD 47 324,83 €

LOT 5 – ELECTRICITÉ : BEAUFILS : 14 033 €

LOT 7 – PEINTURE/ REVÊTEMENT DE SOL/ FAÏENCE : BEAUFILS : 14 033 €

- D'AUTORISER LE MAIRE À SIGNER L'ENSEMBLE DES DOCUMENTS PORTANT SUR LA CONSULTATION N°1 ET LA CONSULTATION N°2
- DES CRÉDITS SERONT PRÉVUS AU BP 2024

## 2. DÉSAMIANPAGE DE L'ANCIEN LOGEMENT COMMUNAL

Vu le diagnostic avant travaux indiquant la présence d'amiante dans la salle de bain de l'ancien logement, M le Maire dit qu'il est obligatoire de désamianter la salle de bain de l'ancien logement. M le Maire expose les devis reçus. Les prestations décrites pour ces deux propositions sont similaires.

- WATT Installation : 6 381€
- NSDP : 7 325 €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE DES PRESENTS

- APPROUVE L'offre présentée par l'entreprise WATT INSTALLATION pour un montant de 6 381 € HT
- AUTORISE LE MAIRE À SIGNER L'ENSEMBLE DES DOCUMENTS PORTANT SUR CE DÉSAMIANPAGE
- DES CRÉDITS SERONT PRÉVUS AU BP 2024

## 3. RÉHABILITATION DE LA MAIRIE ET DE L'APC : PLAN DE FINANCEMENT / DÉPÔT D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE/DU

LA DETR (DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX)

LA DSIL (DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL) - LE FONDS VERT - LE FONDS DE REVITALISATION

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la **DETR, DSIL, Fonds Vert et Fonds de revitalisation.**

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Plan de financement prévisionnel				
Financiers	Sollicité ou acquis	Base subventionnable	Montant HT	Taux intervention
DETR	Sollicité	410 681,94 €	57 663,68 €	14,04 %
DSIL	Sollicité	410 681,94 €	57 663,68 €	14,04 %
Fonds vert	Sollicité	410 681,94 €	123 204,58 €	30,00 %
Conseil départemental	Sollicité	410 681,94 €	90 000,00 €	21,91 %
<b>Sous-total</b>			<b>328 531,94 €</b>	
<b>Autofinancement</b>		410 681,94 €	82 150,00 €	20,00 %
<b>Coût HT</b>			<b>410 681,94 €</b>	100%

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE :

- ADOPTE l'opération et les modalités de financement ;
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération, et notamment la demande de subvention auprès de la préfecture, et du département de la Charente-Maritime

## 4. MFR DES CHARENTES : DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire donne lecture du Courrier du 9 novembre, à savoir une demande de subvention pour un élève domicilié à Archingeay qui est en Alternance à la MFR/CFA des Charentes (domaine agronomie, cheval, viticulture, œnologie et commerce des spiritueux).

Après en avoir délibéré,  
Il est décidé de verser la somme de 40 € pour l'année 2023  
Les crédits sont suffisants au BP 2023.

## 5. APPROBATION DU DICRIM (DOCUMENT D'INFORMATION SUR LES RISQUES MAJEURS) ET PRÉSENTATION DU PCS (PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE)

Institué par la loi n° 2004-811 du 13 Août 2004 de modernisation de la Sécurité Civile, le DICRIM (**Document d'information sur les risques majeurs**), est un document destiné à informer les habitants sur les risques majeurs de la Commune, sur les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mis en œuvre ainsi que sur les moyens d'alerte en cas de survenance d'un risque.

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE DE :

- ADOPTER LE DICRIM ÉLABORÉ DANS LE CADRE DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE, DONT UN MODÈLE SERA ANNEXE A LA PRESENTE DELIBERATION ;
- CONFIER À MONSIEUR LE MAIRE LE SOIN DE PRENDRE TOUTES LES MESURES NÉCESSAIRES ET UTILES POUR INFORMER LA POPULATION SUR LES RISQUES MAJEURS PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL.
- DONNER UN AVIS FAVORABLE AU PCS PRÉSENTÉ CE JOUR
- AUTORISER MONSIEUR LE MAIRE À PRENDRE UN ARRÊTÉ PORTANT APPROBATION DU PCS

## 6. DELIBERATION PORTANT INSTAURATION DE L'INDEMNITÉ HORAIRE POUR TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES

Le Conseil Sur rapport de Monsieur le Maire Le Conseil, après en avoir délibéré :

Décide que L'indemnité horaire pour travaux supplémentaires pourra être versée aux fonctionnaires territoriaux titulaires ou stagiaires employés à temps complet, temps non complet et temps partiel, appartenant aux catégories B et C, ainsi qu'aux agents contractuels à temps complet, temps non complet et temps partiel, de même niveau.

Que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1 er janvier 2024.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

## 7. COMPTE EPARGNE TEMPS (CET)

Le Maire informe l'assemblée :

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L 621-4 et L 621-5,

Vu l'avis du comité social territorial en date du 26 novembre 2023

M. le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir les modalités de mise en œuvre du compte épargne temps (CET) dans la collectivité.

Le conseil municipal décide après en avoir délibéré, de mettre en place un compte épargne temps dans la collectivité.

## **8. Mise à jour - FRAIS DÉPLACEMENT – REPAS LOGEMENT ET KM**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la précédente délibération du 20 novembre 2012 portant sur la prise en charge des frais de déplacement  
Vu l'avis du comité social territorial du 26 novembre 2023

**Considérant ce qui suit le Conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le barème des taux du remboursement forfaitaire des frais d'hébergement liés à une mission à l'identique de ceux de l'Etat.**

## **9. RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU PERSONNEL**

Vu le code général des collectivités territoriales  
Vu l'avis du CST en date du 26 novembre 2023  
Considérant la nécessité pour la Commune d'Archingey de se doter d'un règlement intérieur qui, conformément au pouvoir de direction et d'organisation des services de l'autorité territoriale, précise et complète les droits et obligations des agents territoriaux tels qu'ils résultent des lois et décrets.

Le Conseil municipal, après délibération,

- **ADOpte** le règlement intérieur du personnel communal dont le texte est joint à la présente délibération,
- **DIT** que le règlement intérieur sera communiqué à chaque agent de la collectivité,
- **Donne tout pouvoir à M. le Maire pour faire appliquer le présent règlement.**

### **QUESTIONS DIVERSES**

**Église/diagnostic** : M. le Maire informe le Conseil qu'un diagnostic structure et sécurité a été fait par la société ISB. Le rapport est attendu en fin d'année mais au vu des échanges et aux constatations la situation s'avère critique : la fermeture de l'église en attendant les travaux paraît inéluctable

**Food truck/incendie** : M. le Maire fait part que le food truck de burger ne sera plus présent sur la commune à la demande de l'entreprise. Il précise que des fausses informations ont été postées sur les réseaux sociaux faisant croire que l'installation électrique n'était pas conforme alors qu'elle est vérifiée tous les ans par une entreprise agréée.

**Ecole** : un goûter de Noël va être organisé par la municipalité pour les enfants des écoles, chocolat chaud, brioche, clémentine et ballotin de chocolat seront offerts aux scolaires.

**Achat terrain/bâtiment** : M. le Maire fait part au conseil d'un projet d'acquisition d'un bâtiment du bourg et de sa rencontre avec le propriétaire. A suivre.

**Voirie** : M. Brouillet informe le conseil que les travaux à Charnais ont été retardés en raison des conditions climatiques actuelles (pluie).

**Carrelage** : M. Brouillet informe que les travaux de carrelage de la petite salle communale ont été repoussés à la semaine du 5 février 2024 en raison d'un planning surchargé du carreleur.

**Zone d'accélération des énergies renouvelables** : M. Tranquard demande si la municipalité montre un intérêt pour cette politique mise en place par l'Etat. M. le Maire rappelle que quatre éoliennes sont depuis 2015 en fonctionnement sur la commune participant déjà de fait au développement des énergies renouvelables. Il

indique que la production de l'ensemble des communes de la CDC Vals de Saintonge dépasse très largement les objectifs à atteindre en ...2030. M. le Maire souligne les propos du Ministre en charge de ce projet à savoir que les futures installations produisant des énergies renouvelables ne pourront se faire qu'avec l'accord de la commune concernée. M. Tranquard parle par exemple d'une ombrière sur le parking de l'école. Il précise que la Chambre d'agriculture peut être là pour aider ces projets. M. le Maire précise qu'il n'est pas systématiquement opposé au développement des énergies renouvelables comme, par exemple, le photovoltaïque.

**Colis** : répartition de la distribution des colis des Aînés.

Séance levée à 22h30

## **Conseil Municipal du 13 février 2024**

Le conseil municipal de la commune d'Archingey, dûment convoqué à la mairie, s'est réuni en session ordinaire,  
**Sous la présidence de M LAMARE Rémi**  
**Date de convocation du conseil municipal** : 08.02.2024

**PRESENTS** : LAMARE REMI (MAIRE) - BROUILLET CHRISTIAN (ADJOINT) - RUMBERGER PATRICIA (ADJOINTE) - DENIS FABRICE (ADJOINT) - RENOU RITA (ADJOINTE) - GUIBERTEAU JEAN-MICHEL - ZUBOWICZ BAPTISTE - LOUYOT FANNY - BODET AURELIE - CLERTE LOÏC

**ABSENT EXCUSE** : BEAU ANGELE - BESSON CLAIRE

**ABSENT REPRESENTÉ** : TRANQUARD CEDRIC donne pouvoir à BROUILLET CHRISTIAN - MALVAUD WILLIAM donne pouvoir à LAMARE REMI

**SECRETAIRE DE SEANCE** : BODET AURELIE

Ouverture de la séance à 20h30

### **1. CDG17 / MISE EN CONCURRENCE DU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL**

Le Maire expose :

L'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge en vertu de l'application des textes édictant le statut de ses agents

Que le centre de gestion peut souscrire un tel contrat en mutualisant les risques

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide à l'unanimité que la commune charge le Centre de gestion de négocier un contrat groupe .

### **2. M57 : MISE EN PLACE DE LA FONGIBILITÉ DES CRÉDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT**

M. le Maire expose à l'Assemblée qu'en raison du basculement en nomenclature M57 au 1er janvier 2024, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application.

LE CONSEIL MUNICIPAL, À COMPTER DE L'EXERCICE 2024, POUR LE BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE, A L'UNANIMITE, DECIDE :

- D'AUTORISER MONSIEUR LE MAIRE À PROCÉDER À DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS DE CHAPITRE À CHAPITRE, À L'EXCLUSION DES CRÉDITS RELATIFS AUX DÉPENSES DE PERSONNEL, DANS LA LIMITE DE 7,5 % DU MONTANT DES DÉPENSES RÉELLES DE CHACUNE DES SECTIONS (FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT) DÉTERMINÉES À L'OCCASION DU BUDGET.
- D'AUTORISER MONSIEUR LE MAIRE À SIGNER TOUT DOCUMENT S'Y RAPPORANT.

### **3. SPA : CONVENTION ANNUELLE DE FOURRIÈRE 2024**

Vu la convention annexée

M. le Maire rappelle que selon l'article L.211-24 du CR, chaque commune à l'obligation de disposer des services d'une fourrière apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation. Il est proposé de signer une convention entre la commune et la SPA de Saintes, refuge du Bois Rulaud pour que cette mission de fourrière et d'accueil des chats soit assurée. Monsieur le Maire donne lecture de ladite convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- APPROUVE la convention présentée et OPTÉ pour la formule A « Tout compris » soit 0.60 € par hab. X 707 habitants = 424.20 €
- Autorise M. le Maire à signer pour les années 2025 et 2026 ladite convention suivant la même formule.

### **4. LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES : MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- DÉCIDE, À COMPTER DU 1ER MARS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT ET PLUS PRÉCISÉMENT L'ARTICLE 12- VAISSELLE : « La vaisselle est mise à disposition moyennant un forfait de 50€. Un comptage sera réalisé à l'état des lieux d'entrée et de sortie. Elle devra être rendue propre. En cas de casse ou de pièce non restituée, la somme de 1.50 € par pièce concernée sera facturée au locataire »

### **5. SUBVENTION AU TRAIL DU BOIS CHARMANT AU TITRE DE L'ANNÉE 2024**

Vu la demande en date 25.01.2024 de l'association du trail du bois charmant qui est organisé depuis deux ans sur la commune d'Archingey.

M. le Maire rappelle que cet événement, bien qu'il soit organisé par une association hors commune, offre une partie de son bénéfice à l'école d'Archingey, que deux courses sont destinées aux enfants.

Il est proposé de verser la somme de 250 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le versement d'une subvention de 250 € au titre de l'année 2024

### **6. SUBVENTION : VOYAGE SCOLAIRE AU COLLÈGE DE TONNAY-BOUTONNE**

- Vu la demande en date 12.12.2023 de de l'équipe éducative du

Collège Marcel Pagnol de Tonnay-Boutonne d'une subvention à la commune pour réduire la charge effective des parents (4 enfants domiciliés à Archingeay participeront à ce voyage).

- Vu le budget prévisionnel présenté,

M. le Maire propose de verser la somme de 50 € par élève domicilié à Archingeay soit au total la somme de 200 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Approuve le versement d'une subvention de 200 € au titre de l'année 2024

### **7. SIVOS ARCHINGEAY LES NOUILLERS : NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE**

Vu la démission de M.Lamare, acceptée le 2 février 2024 par Mme La Sous Préfète, en tant que président et membre du SIVOS Archingeay-Les Nouillers, il est nécessaire de nommer un nouveau membre au sein du conseil municipal qui siègera au conseil syndical.

M DENIS Fabrice, à l'unanimité des conseillers présents, est élu comme membre titulaire du SIVOS ARCHINGEAY-LES NOUILLERS.

### **8. ACHAT D'UNE PARCELLE ET SON BÂTIMENT**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de se porter acquéreur de la parcelle de terrain cadastrée ZE 280, d'une superficie de 7 540 m<sup>2</sup>, appartenant à Mme B (voir plan joint) contenant un bâtiment de 763 m<sup>2</sup>. M. le Maire dit qu'il faut penser à l'avenir et qu'il serait regrettable de ne pas acquérir ce terrain et ce bâtiment situés dans le bourg et offrant des possibilités importantes dans le futur. Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte l'acquisition de la parcelle ZE 280
- Les frais afférents à l'acquisition (frais notariés, frais de bornage si nécessaire) seront à la charge de la commune d'Archingey.
- Autorise M. le Maire ou son 1er adjoint, M Brouillet à signer l'ensemble des documents relatifs à l'achat de la parcelle ZE 280.

### **9. AUTORISATION RELATIVE AUX DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise M. le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2023 dans l'attente du budget primitif 2024.

### **10. RÉHABILITATION DE LA MAIRIE ET DE L'APC**

Afin de mettre les travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la **DETR, DSIL, Fonds Vert et Fonds de revitalisation**.

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

**Plan de financement prévisionnel**

Financiers	Sollicité ou acquis	Base subventionnable	Montant HT	Taux intervention
DETR	Sollicité	410 593,54 €	82 118,71 €	20,00 %
DSIL	Sollicité	410 593,54 €	33 175,96 €	8,08 %
Fonds vert	Sollicité	410 593,54 €	123 178,07 €	30,00 %
Conseil départemental	Sollicité	410 593,54 €	90 000,00 €	21,92 %
<b>Sous-total</b>			<b>328 472,74 €</b>	
<b>Autofinancement</b>		410 593,54 €	82 120,80 €	20,00 %
<b>Coût HT</b>			<b>410 593,54 €</b>	100%

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE :**

Adopté à l'unanimité l'opération et les modalités de financement

**11. VENTE DE CHEMINS RURAUX / LANCEMENT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE**

M. le Maire fait part aux membres présents que la commune a été saisie par un administré d'une demande pour acquérir un chemin rural et une portion d'un autre au lieu-dit de La Belle Aigrie. Il s'agit de deux CR1 traversant la propriété située au 12 chemin de la Belle Aigrie. M. le Maire fait part que ces CR ne sont pas entretenus par la commune et que plus personne n'utilise ces chemins. M. le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de lancer une enquête publique.

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE :**

- Constate l'intérêt pour la commune de se dessaisir de ses CR
- Décide de lancer la procédure de cession des chemins ruraux prévue à l'article L.161-10 et R161-25 et suivant du code rural et de la pêche maritime
- L'ensemble des frais financiers liés à cette enquête publique devront être remboursés
- par le pétitionnaire à la commune. Un titre exécutoire sera envoyé au demandeur quel que soit la décision du rapport de l'enquêteur.

**1 CR / CHEMIN RURAL OU CHEMINS RURAUX**

**QUESTIONS DIVERSES**

**Point finances :** M. le Maire fait part aux membres présents des résultats excédentaires des sections de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2023. M. le Maire souligne que la situation extrêmement favorable des réserves ne permettra probablement pas de couvrir le décalage en trésorerie entre le paiement des factures du chantier mairie et la perception des subventions. Il sera nécessaire de mettre en place un prêt relais pour pallier à ce manque ponctuel de trésorerie.

**Bulletins communaux :** Mme LOUYOT félicite le prestataire ayant réalisé le dernier bulletin. Mme Renou fait part de remarques négatives reçues sur la partie compte-rendu des conseils. L'ensemble des membres rappellent l'importance de communiquer aux administrés, cette lourdeur est le prix de la transparence.

**Eglise/visite architecte :** M. le Maire fait un compte-rendu de la visite du 8 février. Comme déjà pressentie, Il sera nécessaire de procéder à la réfection de la voûte. L'architecte doit transmettre rapidement un chiffrage de l'avant-projet.

**Séance levée à 22h15**

**Conseil Municipal du 11 avril 2024**

**PRESENTS :** LAMARE REMI (MAIRE) - BROUILLET CHRISTIAN (ADJOINT) - DENIS FABRICE (ADJOINT) - RUMBERGER PATRICIA (ADJOINTE) - GUIBERTEAU JEAN-MICHEL - ZUBOWICZ BAPTISTE - MALVAUD WILLIAM - BESSON CLAIRE

**ABSENT REPRESENTE :** RENOU RITA (ADJOINTE) donne pouvoir à BROUILLET CHRISTIAN - CLERTE LOÏC donne pouvoir à LAMARA REMI - BODET AURELIE donne pouvoir à RUMBERGER PATRICIA (ADJOINTE)

**ABSENT EXCUSE :** BEAU ANGELE - TRANQUARD CEDRIC  
**SECRETAIRE DE SEANCE :** BESSON CLAIRE

Ouverture de la séance à 20h30

**1. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023**

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, APPROUVE À L'UNANIMITÉ LE COMPTE DE GESTION DU TRÉSORIER MUNICIPAL POUR L'EXERCICE 2023.**

**CE COMPTE DE GESTION, VISÉ ET CERTIFIÉ CONFORME PAR L'ORDONNATEUR, N'APPELLE NI OBSERVATION NI RÉSERVE DE SA PART SUR LA TENUE DES COMPTES.**

**2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Le Conseil Municipal décide d'élire Monsieur BROUILLET, doyen en âge comme

président du conseil pour le vote du compte administratif 2023 :

- *Présentation du compte administratif 2023 par le Maire*
- *Sortie du maire pour l'approbation du Conseil Municipal.*

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	
Prévus	84 617.08 €
Réalisé	51 290.32 €
Reste à réaliser	18 706.73 €
RECETTES	
Prévus	84 617.08 €
Réalisé	91 674.77 €
Reste à réaliser	0 €
FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	
Prévus	868 233.61 €
Réalisé	471 159.48 €
Reste à réaliser	0 €
RECETTES	
Prévus	868 233.61 €
Réalisé	910 055.67 €
Reste à réaliser	0 €
RESLUTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	
Investissement	40 384.45 €
Fonctionnement	438 896.19 €
Résultat Global	479 280.64 €



## MAIRIE

Adresse..... 5 rue de la Mairie – 17380 Archingéay  
Téléphone..... 05 46 90 25 26  
Mail..... mairie@archingéay.fr  
Site ..... www.archingéay.fr

### Horaires d'ouverture

Lundi, mardi, jeudi et vendredi..... 13h00 à 18h00

### Permanences du Maire

Lundi, mardi et jeudi..... 14h30 à 17h00  
ou sur rendez-vous

### Permanences 1er Ajoint

Vendredi ..... 14h30 à 17h00

### Communauté de communes (CDC)

Vals de Saintonge

Tél ..... 05 46 33 24 77

<https://www.valsdesaintonge.fr/>

## SOCIAL

### Assistante Sociale : Mme Perrard

Adresse..... 2B, rue du souvenir

..... 17 350 Saint-Savinien-sur-Charente

Tél ..... 05 46 96 53 00

Permanence sur rendez-vous :

Lundi, mardi et vendredi matin ..... 9h à 12h

### Permanence MSA sur rendez-vous

Adresse..... 2B, rue du souvenir

..... 17 350 Saint-Savinien-sur-Charente

Tél ..... 05 46 96 53 00

Lundi (*sauf le 3è du mois*) ..... 10h à 12h

### Sécurité Sociale

Adresse..... 2B, rue du souvenir

..... 17 350 Saint-Savinien-sur-Charente

Tél ..... 05 46 96 53 00

## ENSEIGNEMENT / PÉRISCOLAIRE

**SIVOS Archingéay - Les Nouillers** ..... 05 46 97 80 42

6 RUE DES ECOLES - 17380 LES NOUILLERS

Mail..... ce.0170261S@ac-poitiers.fr

<https://www.archingéay.fr/vie-scolaire/etablissement-scolaire/>

# ARCHINGÉAY

## MEMENTO MUNICIPAL



**Saint-Jean-d'Angély**

6 rue de l'Hôtel de ville  
17400 Saint-Jean-d'Angély

05 46 32 06 40



**HORAIRES**  
Lundi au samedi  
8h - 20h  
Dimanche  
9h - 12h30



**print33**  
IMPRIMERIE

Cartes de visite, flyers, affiches, brochures,  
livres tampons, gravure...

09 51 81 19 96 - [info@print33.fr](mailto:info@print33.fr)

### Carte Nationale d'identité / Passeport :

<https://passeport.ants.gouv.fr>

### Carte d'Electeur

(Inscription jusqu'à 30 jours avant un scrutin)

Mairie du Domicile

### Autorisation de sortie du Territoire pour un mineur

Mairie du Domicile

### Carte Grise

En ligne : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

### Déclaration de naissance

Mairie du lieu de naissance

### Mariage / PACS

Mairie choisie pour l'événement

### Déclaration de décès

Mairie du lieu de décès

### Copie intégrale ou extrait de l'acte de naissance, mariage, décès

Mairie de naissance, mariage, décès

### Extrait de casier judiciaire

Casier judiciaire national de Nantes (02.51.89.89.51)

# Ces gestes qui sauvent...

## QUE FAIRE FACE A UN ARRÊT CARDIO-RESPIRATOIRE D'UN ADULTE ?

**1) ALERTEZ OU FAITES ALERTEZ LES SECOURS (SAMU 15 ou POMPIERS 18)**

**2) VÉRIFIEZ SA RESPIRATION ET LIBÉREZ LES VOIES AÉRIENNES**

Mettez la personne sur le dos, sur un plan dur.  
Agenouillez-vous et mettez 1 main sur son front.

Avec l'autre main relevez le menton et basculez doucement la tête vers l'arrière.

Regardez et écoutez si la personne respire.



**3) FAITES DEUX INSUFFLATIONS**

Si la personne ne respire pas : pincez son nez et couvrez sa bouche avec la vôtre puis soufflez 2 fois lentement.

Sa poitrine doit se soulever à chaque fois que vous soufflez.

Entre chaque insufflation respirez une bouffée d'air.

**4) VÉRIFIEZ DE NOUVEAU SA RESPIRATION**



**5) LE MASSAGE CARDIAQUE**

Si la personne ne respire toujours pas :

Mettez vos mains l'une sur l'autre. Positionnez-les entre ses 2 seins, bien au milieu de sa poitrine, vos épaules à la verticale de vos mains.

Poussez vos mains rapidement vers le bas, les bras bien tendus, les coudes bloqués. Vos mains

doivent descendre de 4 centimètres, puis laissez-les remonter et recommencez ainsi 30 fois de suite rapidement.

**6) ET CONTINUEZ AINSI**

Continuez en alternant 2 insufflations (étape 3) et 30 compressions (étape 5). Si la personne reprend connaissance, respire ou parle arrêtez le massage et couchez-la sur le côté en attendant les secours.

*Attention ! les conseils ci-dessus ne remplacent pas une formation au secourisme dispensée par un organisme agréé ou une association habilitée (Croix Rouge, Protection Civile,...). Seule une telle formation vous permettra de pratiquer le secourisme avec un maximum d'efficacité et de sécurité.*



## SERVICES MÉDICAUX

### Médecins :

Aurélie FRITSCH et Karine SOYER BACCARY .....

05 46 32 05 23

11 Place du Champ de Foire - 17380 TONNAY BOUTONNE

Isabelle ROY .....

05 46 90 19 60

2 Quai du Port - 17350 Saint-Savinien-sur-Charente

Sarah MERCIER - Emmanuelle DUFOUR - David CHALVET ...

05 46 90 20 35

5 rue Pasteur - 17350 Saint-Savinien-sur-Charente

Site Internet..... <https://www.mspsavinoise.fr/>

### Infirmiers :

Allo Infirmières Savinoises .....

05 46 90 17 81

6 rue Pasteur - 17350 ST SAVINIEN SUR CHARENTE

Cabinet Infirmier de Tonnay-Boutonne.....

05 46 33 20 55

11 rue du Champ de Foire - 17380 TONNAY BOUTONNE

Jean-François DECQ et Mickaël CAFIERO .....

05 46 96 41 53

.....

06 09 79 04 82

8 chemin de la Longée - 17350 ST SAVINIEN SUR CHARENTE

Nathalie PIETRALUNGA .....

07 85 44 39 83

1 chemin des Rouches - 17350 ST SAVINIEN SUR CHARENTE

### Pharmacie :

Pharmacie de la Boutonne.....

05 46 33 20 57

1 rue des Pêcheurs - 17380 TONNAY BOUTONNE

Pharmacie des Augustins .....

05 46 90 27 65

26 Av de la Gare - 17350 SAINT-SAVINIEN-SUR-CHARENTE

Mail..... [pharmaciedesaugustins17@gmail.com](mailto:pharmaciedesaugustins17@gmail.com)

**SUPER U** Saint-Savinien





## GARAGE GARNIER

### FIOL – GNR

Réparation mécanique toutes marques

Vente de véhicules neufs et occasions

05.46.90.20.24

2 route de Saintes – 17350 SAINT SAVINIEN



## DECHETS / DECHETTERIE

### DÉCHETTERIE ST SAVINIEN SUR CHARENTE

LIEU-DIT LA JAMETTE - 17350 ST SAVINIEN SUR CHARENTE

#### HORAIRES :

Du lundi au mercredi .....de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30

Jeudi ..... Fermée

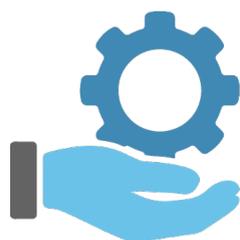
Vendredi au samedi .....de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30

**Fermée les dimanches, jours fériés**

**Exceptionnellement le 14 octobre 2024**

**Merci de vous présenter au moins 10 minutes avant**

**l'heure de fermeture.**



## SERVICES

SAMU ..... 15

Pompiers..... 18

Gendarmerie ..... 17

N° d'urgence européen ..... 112

Disparition d'un enfant ..... 116 000

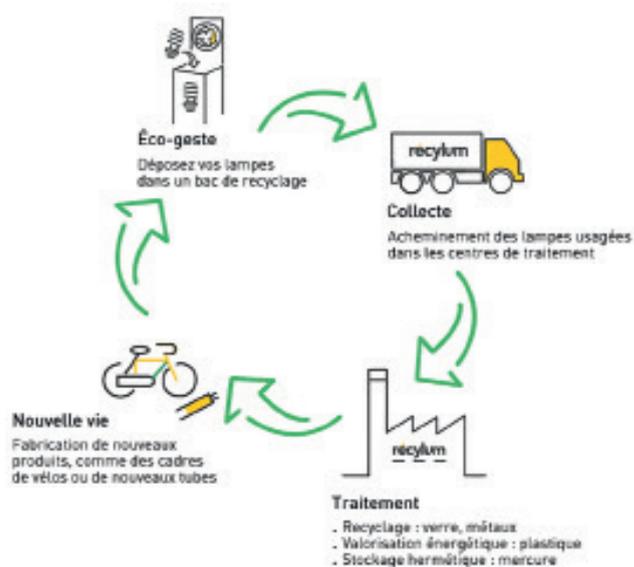
S.O.S Médecin ..... 3624

Pharmacie de garde ..... 3237

Centre antipoison..... 05 56 96 40 80

Hôpital de Saintes ..... 05 46 95 15 15

### QUE DEVIENNENT LES LAMPES QUE VOUS DÉPOSEZ DANS LES BACS DE RECYCLAGE ?



### COMPOSTER SES DÉCHETS

Le compostage est un procédé naturel de transformation des déchets organiques. A partir des déchets de cuisine et de jardin, il permet d'obtenir un amendement organique naturel, le compost, nécessaire à la vie du sol.



#### Quels déchets pour le compost ?

DÉCHETS DE CUISINE (Épluchures de fruits/légumes, restes de repas (pâtes, poisson, viande...), coquilles d'œufs et de fruits secs, croûtes de fromage, filtres et marcs de café, sachets de thé, pain rassis.), AUTRES DÉCHETS (Essuie-tout, serviettes en papier, cartonnets non imprimés (ex : rouleau de papier toilette), papier journal, sciure et copeaux de bois.), DÉCHETS DE JARDIN (Tontes de gazon, fleurs fanées, tailles, brindilles (éléments fins), feuilles mortes.)

## VACANCES 2024 / 2025

Periode de vacances	ZONE A	ZONE B	ZONE C
<b>Académie</b>	Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers	Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orleans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg	Creteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles

Rentrée scolaire 2024 **Lundi 2 septembre 2024**

Vacances de la Toussaint 2024 **Du samedi 19 octobre au lundi 4 novembre 2024**

Vacances de Noël 2024 **Du samedi 21 décembre 2024 au lundi 6 janvier 2025**

Vacances d'hiver 2025	du samedi 22 février au lundi 10 mars 2025	du samedi 8 février au lundi 24 février 2025	du samedi 15 février au lundi 3 mars 2025

Vacances de printemps 2025	du samedi 19 avril au lundi 5 mai 2025	du samedi 5 avril au mardi 22 avril 2025	du samedi 12 avril au lundi 28 avril 2025

Vacances d'été 2025 **Samedi 5 juillet 2025**

Le départ en vacances a lieu après la classe.  
Les élèves qui n'ont pas cours le samedi sont en vacances le vendredi soir.  
La reprise des cours a lieu le matin des jours indiqués.  
Les élèves n'auront pas de classe le vendredi 30 mai et le samedi 31 mai 2025

Cartes des zones de vacances scolaires A, B et C



## ADMINISTRATION

### Gendarmeries

Brigade de gendarmerie de SAINT-SAVINIEN  
Tél..... 05 46 90 2018  
Brigade de gendarmerie de ST-JEAN-D'ANGELY  
Tél..... 05 46 32 04 27  
Brigade de gendarmerie de TONNAY-BOUTONNE  
Tél..... 05 46 59 26 88 27

### Agence postale :

Adresse..... 5 RUE DES LA MAIRIE- 17380 ARCHINGEAY  
Tél..... 05 46 90 26 00  
Horaires d'ouverture  
Lundi, mardi, jeudi et vendredi ..... de 13h00 à 18h00  
Samedi..... de 9h15 à 11h45

### Trésor Public :

4 COUR CHARLES DE GAULLE - 17100 SAINTES



# AGENZWEB

L'AGENCE WEB DE PROXIMITÉ

*Création de sites web  
Animation de vos réseaux sociaux*

**contact@agenzweb.fr**

**www.agenzweb.fr**



L'Agence de Com

Communication & Impression

**www.lagencedecom-france.fr**

### 3. ACHAT PARCELLE ZE 328 – ZE 320

M. le Maire informe les membres présents que la délibération prise concernant l'achat de la parcelle ZE 280 doit être abrogée car une division parcellaire a eu lieu portant des nouveaux numéros.

M. le Maire propose également d'acquérir la parcelle ZE 320 car au vu de son positionnement et de son utilisation actuelle (présence d'une haie en partie), il paraît judicieux que la commune en soit le propriétaire.

Le Conseil Municipal, ayant écouté le Maire en son exposé,

- **Accepte à l'unanimité l'acquisition de la parcelle ZE 328 et ZE 320 dans les conditions évoquées ci-dessus soit au prix net vendeur de 20 000 € pour l'ensemble des deux parcelles.**
- **Les frais afférents à l'acquisition (frais notariés, frais de bornage si nécessaire) seront à la charge de la commune d'Archingeay.**
- **Autorise M. le Maire ou son 1er adjoint, M Brouillet à signer l'ensemble des documents relatifs à l'achat de la parcelle ZE 328 et ZE 320**
- **La délibération n° CM01\_2024\_09 est abrogée.**

Les crédits seront prévus au BP 2024

### 4. VOTE DES TAUX DES TAXES

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ DE MAINTENIR LES TAUX D'IMPOSITION EN 2024 AU MÊME NIVEAU QUE 2023 SOIT:**

- TH : 11.28 % 1
- TFB : 40.30 %
- TFPNB : 35.14 %

### 5. VOTE DES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS 2024

Monsieur le Maire rappelle que les associations doivent transmettre leurs documents comptables et budgétaires à la mairie pour solliciter une subvention.

Une association ne les a pas transmis à ce jour.

M Zubowicz dit qu'il serait bien de faire un effort financier pour les associations communales. Plusieurs conseillers s'interrogent sur le dynamisme de certaines associations. Ils expliquent qu'ils sont favorables à verser une somme plus importante à certaines associations qui organisent des manifestations pour tous et moins à celles qui sont centrées que sur leur adhérents. Il est répondu que cela serait trop subjectif. Il est donc décidé de verser la même somme à toutes.

Plusieurs conseillers proposent d'augmenter les subventions des associations communales et l'association du trail (manifestation sur la commune) de 50 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**DÉCIDE À L'UNANIMITÉ DE VOTER AU TITRE DE L'ANNÉE 2024 LES SUBVENTIONS COMME PRÉCISÉ CI-DESSUS**

### 6. DEMANDE DE SUBVENTION « MFR ANGERIENNE »

Monsieur le Maire donne lecture du Courrier du 5 décembre 2023, demande de subvention pour un élève domicilié à Archingeay qui est en Alternance à la MFR NGÉRIENNE à SAINT-DENIS-DU-PIN.

Il est proposé de verser la somme de 50 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser la somme de 50 € pour l'année 2024.

### 7. EGLISE SAINT MARTIN : demande de subvention pour la mission d'étude « diagnostic »

M. le Maire fait un rappel des événements et du précédent devis reçu pour cette étude (Mme Lauffet – Architecte du patrimoine). Après la visite de Mme Lambert (Architecte du patrimoine), celle-ci adressa une offre pour la même mission d'étude.

M. le Maire propose de choisir le devis de Mme Lambert pour un coût de 9 700 € HT car nettement inférieur à celui de Mme Lauffet.. Il demande également à être autorisé à solliciter des subventions auprès de la DRAC, du département et de la région.

Après en avoir délibéré, Il est décidé à l'unanimité d'approuver le devis présenté par Mme LAMBERT – ROSAME de 9700 € HT

### 8. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES TRAVAUX DE VOIRIE

Monsieur le Maire donne lecture des devis « voirie » prévues cette année.

Nature de travaux	N° Devis	Montant HT
Travaux de réfection du revêtement, reprofilage de chaussée et dérasement des accotements	D2403-1328-V3	21 336.77 €
PATA 2024 – diverses voiries	D2403-1121	24 220.05 €
Travaux de réparation à l'enrobear projeteur	D2403-1123	4 500 €
<b>TOTAL TIERS</b>		<b>50 056.82 €</b>

### SAS MARCHAND PAUL :

Nature de travaux	N° Devis	Montant HT
Travaux de réfection du revêtement, reprofilage de chaussée et dérasement des accotements	DE0630	2850.60 €
<b>TOTAL TIERS</b>		<b>2 850.60 €</b>

M. le Maire explique qu'il va solliciter le département pour une aide financière. Il explique le principe du versement de cette aide dans le versement des droits de mutation et sollicite l'autorisation du Conseil pour ce faire.

### 9. AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de M. le Maire, après avoir approuvé le compte administratif 2023 ce même jour

**Considérant** qu'il a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	84 334.63 €
- Un excédent reporté de	354 561.56 €
<b>Soit un excédent de fonctionnement cumulé de</b>	<b>438 896.19 €</b>
- Un excédent d'investissement de	40 384.45 €
- Un déficit des restes à réaliser de	18 706.73 €
<b>Soit un excédent de financement de :</b>	<b>21 677.72 €</b>
<b>DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :</b>	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : <b>EXCÉDENT</b>	438 896.19 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	438 896.19 €
-----	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) <b>EXCÉDENT</b>	40 384.45 €

## 10. VOTE DU BP 2024

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de M. le Maire, vote les propositions nouvelles du budget primitif 2024 :

### Budget total :

#### Investissement

Dépenses : 388 795.00 € dont **18 706.76 € de RAR**  
Recette : 388 795.00 € dont RAR 0€

#### Fonctionnement

Dépenses : 952 269.24 € dont RAR 0€  
Recettes : 952 269.24 € dont RAR 0€

**APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE À L'UNANIMITÉ ET VOTE LE BUDGET PRIMITIF 2024 TEL QUE PRÉSENTÉ CI-DESSUS.**

## 11. LIGNE DE PRÊT RELAIS

M. le Maire fait part aux membres présents que la situation financière de la commune est très saine et excédentaire. Il rappelle que les projets votés ce jour au BP 2024 pourraient être financés en totalité par le fonds de roulement existant. Au vu des travaux de la réhabilitation de la mairie, il sera cependant nécessaire de contracter une ligne de prêt relais. M. le Maire explique que ce type de prêt permet de financer des investissements adossés à une ressource à venir : subventions ou le fonds de compensation de la TVA. Il permet de couvrir le décalage dans le temps en trésorerie entre le paiement des factures et les rentrées de fonds via les subventions. Il ne s'agit pas de financer les investissements sur le long terme. M. le Maire explique que M. DENIS va solliciter plusieurs banques afin de présenter au conseil une offre pertinente.

## QUESTIONS DIVERSES

**Carte postale** : M. le Maire donne lecture d'une carte postale envoyée par les collégiens de Tonnay-Boutonne qui remercient le conseil municipal pour l'aide financière versée pour leur voyage en Allemagne.

**Photocopieur** : Vu les délégations attribuées au maire par le conseil municipal, M. le Maire informe que le contrat de location du photocopieur va être changé pour un modèle plus petit en puissance et en taille. Le secrétariat n'imprimant plus les bulletins communaux, il n'est plus nécessaire d'avoir le type d'équipement actuel.

## Finance de la

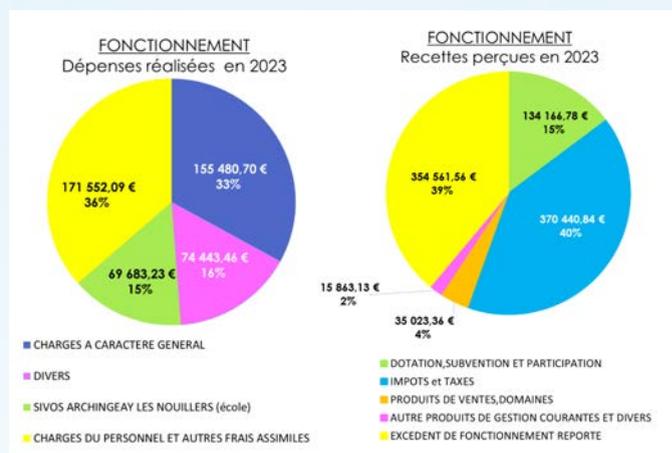
# Commune

L'exercice 2023 a dégagé un excédent de fonctionnement de 84.334,63 euros grâce à des dépenses de fonctionnement maîtrisées et des recettes dynamiques (taxes foncières et droits de mutation).

Vous trouverez ci-dessous deux diagrammes illustrant les principales rubriques du chapitre fonctionnement de l'année passée (recettes et dépenses).

Le résultat positif 2023, additionné au report des années précédentes, permet de dégager un excédent de fonctionnement cumulé de 438.896,19 euros.

L'excédent d'investissement reporté est de 40.384,45 euros.



L'année 2023 se clôt donc avec une capacité de financement de 479.280,64 euros. Cette réserve permettra d'assurer le besoin ponctuel de trésorerie pour couvrir le coût des travaux de la mairie. Rappelons ici qu'il y a un décalage dans le temps entre le paiement des factures aux entrepreneurs et la perception des diverses subventions (Etat, Département). Le montant des travaux repris dans le plan de financement s'élève à 410.593 euros HT, le reste à charge pour la commune sera de 82.119 euros, la différence représente les subventions à venir.

Le budget 2024 a été voté à l'unanimité par le Conseil le 11 avril.

La partie investissement est essentiellement consacrée aux travaux de la mairie (voir les chiffres ci-dessus), ainsi qu'aux frais d'étude pour la réfection de la voûte de l'église.

Un effort financier particulier a été budgété dans la section voirie du fonctionnement (95.000 euros contre 53.000 en 2023) pour prendre soin des voies communales qui ont beaucoup souffert d'un hiver très humide.

Le budget de fonctionnement est financé aux deux tiers par les taxes foncières et les droits de mutation. Les taux ont été **maintenus au niveau** de 2023, décision du Conseil Municipal. Cependant les valeurs locatives cadastrales, qui servent **de base pour le calcul** des impôts fonciers, vont connaître une hausse de 3,9%. Il s'agit d'une décision unilatérale de l'Etat qui s'applique à l'ensemble des communes de France.

# Vie de la Commune

## Archingeay : Hommage aux Morts pour la France



Chaque année, le 8 mai, la France commémore la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe. Cette date symbolique marque la capitulation de l'Allemagne nazie face aux forces alliées, mettant ainsi fin à six années d'un conflit dévastateur qui a coûté la vie à des millions de personnes.

La cérémonie du 8 mai est un moment de recueillement et de reconnaissance envers tous ceux qui ont combattu et sacrifié leur vie pour défendre la liberté et la démocratie. C'est également l'occasion de transmettre aux jeunes générations les valeurs de courage, de solidarité et de paix qui ont permis de vaincre le nazisme.

Le village d'Archingeay ne fait pas exception à cette tradition. Cette année, la commémoration du 8 mai 1945 s'est tenue en présence de M. le Maire Rémi LAMARE entouré de ses Adjointes et du Conseil Municipal, de Mme Caroline ALOE Vice-présidente du Conseil Départemental, des anciens combattants et portes drapeaux, de l'harmonie de Saint-Savinien et des enfants de l'école.

Le SDIS17 a également pris part à la cérémonie ainsi que la brigade de gendarmerie de Saint Savinien.

La cérémonie a débuté par la lecture des enfants de l'école du texte de l'UFAC ( Union française des Anciens combattants et victimes de guerre), rappelant l'importance de cette journée pour la France. A la suite de cette lecture c'est le message de Monsieur Sébastien LECORNU, ministre des Armées et de Madame Patricia MIRALLES, secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants et à la Mémoire qui a été lu par le premier adjoint de la commune M. Christian BROUILLET.

M. le Maire a ensuite invité la Vice-Présidente du Conseil Départemental et les enfants à déposer les gerbes au pied du monument aux morts en hommage aux combattants tombés au champ d'honneur.

La cérémonie a été clôturée par le discours de M. le Maire qui nous a invités à toujours garder en mémoire la signification de ce 8 mai 1945.

Enfin, l'harmonie de Saint-Savinien a joué pendant la cérémonie plusieurs morceaux de musique (dont la marseillaise et le chant des partisans). Les participants à cette commémoration ont ensuite partagé un moment de convivialité autour du verre de l'amitié.

## Soirée Jeux

# Deuxième édition



Pour la deuxième année, une soixante de personnes étaient présentes lors de la soirée jeux qui a eu lieu Samedi 16 Mars de 20h à minuit.

### Une soirée co organisée avec la ludothèque de Saint-Jean-d'Angély

Pour cette soirée nous avons eu la chance d'être retenu parmi les communes ayant fait la demande pour que la ludothèque organise cette manifestation. C'est-à-dire qu'ils se chargeaient de la mise en place des jeux et de l'animation. Nous n'avons eu qu'à installer les tables et les chaises. Cette soirée était offerte par Vals de Saintonge Communauté (communauté de communes). Bien sûr, elle était gratuite pour les participants.



### Des jeux, des crêpes, du cidre, des fléchettes et de la bonne humeur.

Plus de 60 personnes étaient réunies. On note la présence de jeunes enfants et de parents. Il y avait des Arcantois mais aussi des gens des alentours. Les jeux géants et les jeux de société ont eu beaucoup de succès. Les 2 animatrices de la ludothèque ont expliqué les règles des différents jeux. Elles n'ont pas chômé. La salle était bien vite remplie de joueurs. Le stand de fléchettes tenu par le vice champion de France de fléchettes, Mr Patrick Maylin ne s'est pas désemploi jusqu'à la fin de la soirée.

Les assoiffés et affamés se sont régalés de crêpes et de cidre. En effet la buvette était tenue par l'association Entre Chats Aux Champs.

La soirée est bien vite passée et déjà il fallait se quitter. Promis, nous referons bientôt une prochaine édition de cette soirée jeux.



## Le Trail du Bois Charmant 2024

### La 3e édition du trail du Bois Charmant a eu lieu le 4 février dernier sur les communes d'Archingeay et Les Nouillers.

Cette année, au départ de la salle des fêtes d'Archingeay, c'est 445 coureurs et 142 marcheurs qui se sont retrouvés sur le parcours exigeant concocté par les organisateurs du TBC.



La jeunesse était aussi au rendez-vous car pour la première fois, deux courses enfants (1 et 2 km) ont été organisées. Du CP à la 5e, ses jeunes athlètes ont pu s'initier au trail et participer à cette belle organisation.

Bien que les conditions météo étaient bonnes le Jour-J, le terrain était très « humide ». Les participants ont donc franchi la ligne d'arrivée les chaussettes trempées mais surtout le sourire aux lèvres.

Sur le plan sportif, la victoire sur le 10 km revient à Nathalie Barriquand (45'05) et Pierre Duvernet (40'28)

Sur le 21 km, c'est Adeline Beauchet (1h48'13) et Damien Urcun (1h31'56) qui s'imposent.

Les sponsors de plus en plus nombreux ainsi que les 75 bénévoles qui ont permis la réussite de cet événement peuvent être satisfaits de leur contribution car c'est une somme de 4 000 € qui va être reversée aux écoles, ainsi que 500 € à l'association entre chats aux champs et 300 € à l'association « Les 4L ».

Guillaume YONNET

## Notre église Saint Martin

Le Conseil municipal , en sa séance du 11 avril, a décidé à l'unanimité , après étude de deux offres , de confier la mission de diagnostic de l'église à l'agence Rosame (Mme Nathalie Lambert – Architecte du patrimoine).

Cette mission consistera , en l'essentiel, à remettre une proposition de restauration avec phasage et estimation.

Ci-dessous se trouve le compte rendu complet sur les désordres constatés par la société ISB ( Ingénierie Structure Bâtiment) .

### ANALYSE DES DESORDRES

Nous constatons plusieurs désordres sur le plafond de la nef de l'église.

#### 1. Appui de solives support de plafond

Nous avons constaté une très faible surface d'appui de ces solives support de plafond au droit du pignon (côté entrée principale). Celles-ci ne portent plus que de quelques millimètres dans le pignon en maçonnerie. Cela constitue un risque, il conviendra de reprendre les appuis de solives par mise en place de flasques bois et sommier BA ou pierre de taille.

#### 2. Plaque de plâtre et surcharge de plâtre

Nous avons constaté que les plaques de plâtre mises en œuvre sont du BA 8mm. Ces plaques sont utilisées notamment pour les décors voûtés. Cependant nous avons constaté que ce même placo est utilisé pour les parties droites du plafond et non uniquement pour les parties voûtées.

Nous avons également constaté une fixation par pointe qui n'est pas réglementaire.

Les solives sont également dégradées vis-à-vis d'attaques d'insectes, fragilisant grandement les bois et altérant les fixations par pointes. De plus, celles-ci s'oxydent avec le temps (pas en inox).

De plus, nous avons constaté une surcharge de plâtre sur les plaques de 6mm qui alourdi l'ensemble de plafond et favorise son effondrement.

#### 3. Ossature porteuse de la voûte et calepinage des plaques de plâtre

Nous avons constaté une ossature porteuse de la voûte qui n'est pas effectué « dans les règles de l'art » avec visiblement des bois de récupération de sections différentes et assemblés au éléments porteurs de manière anarchique. De plus l'ossature porteuse présente un cintre de faible précision ce qui nous indique qu'il pourrait y avoir de forte recharge en plâtre afin d'avoir un cintre visuellement correct au niveau de son intrados. Nous avons également constaté un calepinage plus ou moins aléatoire des plaques de plâtre. Ce qui indique également qu'il pourrait y avoir de fortes recharges de plâtre.

### CONCLUSION

A la suite de la constatation de tous ces désordres, nous pouvons statuer sur **l'impossibilité de rouvrir au public l'église**. Il conviendra de déposer l'ensemble de plafond, de resuivre l'intégralité de la structure porteuse du plafond afin de s'assurer de solidité avec à minima une reprise au niveau des appuis au droit du pignon de l'entrée principale et un remplacement des éléments altérés avec un traitement des bois par injection, et de mettre un œuvre un nouveau plafond avec un système de support et de fixation en respectant les DTU.



# Vie de l'École

## Goûter de Noël 2023



Vendredi 22 Décembre, veille des vacances scolaires de Noël, les enfants de l'école d'Archingeay, les enseignants, le personnel éducatif, se sont retrouvés autour d'un goûter de Noël dans la salle Jean-Pierre Jacques.

C'est dans une ambiance conviviale et festive que les enfants se sont régalés avec un chocolat chaud, accompagné de brioche et d'une clémentine.



Tous sont repartis avec un sachet de friandises afin de bien commencer les fêtes de fin d'années.

**Vivement l'année prochaine pour de nouveau partager ce joyeux moment convivial.**

## Le Carnaval de l'école d'Archingeay



Vendredi 19 avril 2024 a eu lieu le carnaval de l'école d'Archingeay sous un soleil radieux.

Les enfants, les enseignants et quelques parents, tous déguisés, ont défilé dans les rues du village.

Toute la petite troupe s'est ensuite dirigée vers le stade municipal où l'effigie du carnaval a été brûlée. Encore un super moment de partage et bonne humeur partagés.

## L'école d'Archingeay au plus près de la nature



Les élèves de l'école d'Archingeay enchaînent les sorties et les projets au plus près de la nature.

La classe de CM2 a bénéficié d'un stage de canoë-kayak d'une semaine sur la Boutonne. L'occasion, au-delà de l'aspect sportif, de vivre de nouvelles émotions.



La classe de CM1, quant à elle, dans le cadre de son projet «Ecole du dehors», a pu rencontrer l'arcantoise Nathalie, de NathAbeilles, qui leur a expliqué son métier et aussi le fonctionnement d'une ruche. Bientôt, lors d'une dernière séance, les élèves revêtiront une tenue apicole pour observer au plus près les abeilles.



Cette classe a aussi appris à apprécier et à comprendre la nécessité de certains êtres vivants «mal-aimés» comme les orties ou les araignées. L'occasion d'observer de près ces petites bêtes à 8 pattes mais aussi de cueillir à main nue puis déguster crue des orties.

Pour finir, les CE2, cette année, avec 2 animatrices de l'association Les Petits Débrouillards afin de parler du «petit cycle de l'eau» c'est-à-dire le cycle de l'eau potable.

Les enfants ont joué à plusieurs jeux pédagogiques puis ils ont réalisé une expérience dans la cour pour voir comment «laver» de l'eau sale.

Puis lors d'une deuxième séance, ont appris le rôle de l'écluse et la vie animale et végétale autour de la Boutonne.



# Vie des Associations

## APE Archingeay les nouillers

L'APE a poursuivi ses événements sur l'année 2024, avec de belles manifestations, de belles rencontres, le tout dans la bonne humeur dans notre joli village.

Grâce à cette belle dynamique et de belles réussites dans les manifestations, nous avons réalisé de beaux bénéfices pour les enfants des deux écoles.

Fin janvier, le loto des écoles a eu lieu à la salle des fêtes de les Nouillers. Un bel après midi de jeux, où 220 participants ont pris plaisir à jouer entre amis ou en famille à notre loto. Certains ont eu la chance de gagner un des nombreux lots à remporter pour le plaisir de chacun.



Un beau bénéfice de 1500€ a été reversé aux deux écoles.

En février, les bénévoles de l'APE ont prêté mains fortes à l'association du « Trail du bois charmant » qui a organisé son troisième Trail sportif sur les communes des Nouillers, Archingeay et voisines. Une belle matinée sportive où les participants ont pu profiter d'une belle manifestation sportive de qualité et très apprécié de tous. Une donation des bénéfices de 4000€ a été reversé aux 2 écoles, merci pour les enfants.

En avril, l'APE a poursuivit ses manifestations toujours dans un esprit sportif, avec la seconde édition de « LA RANDO DES NOUILLERS ».



Une belle matinée sportive où 400 VTTistes et 100 marcheurs, ont répondu présents pour arpenter les 3 parcours VTT ( 47 kms, 35 kms et 25 kms) et les parcours de marche de 9 et 12 kms. Une belle matinée sous le soleil nous avons eu de la chance et la rando a été apprécié de tous dans un bel esprit sportif. Une belle matinée sportive avec un beau bénéfice de 2200€ qui a été reversé aux écoles

Le 15 juin prochain aura lieu la traditionnelle kermesse des écoles.

Fin juin les enfants de l'école d'Archingeay feront une belle exposition pour nous montrer leurs aventures de leurs voyages scolaires qui a lieu du 3 au 7 juin prochain ...

Toutes ces manifestations ont permis de reverser aux écoles pour les enfants environ 9000€.

Il nous restera pour clôturer cette belle année partagée avec tous à vous adresser nos remerciements les plus chaleureux et sincères pour le bonheur de nos enfants.

Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine avec début septembre l'assemblée générale pour élire une nouvelle équipe et pour des nouveaux projets je l'espère pour les enfants.

**Bien à vous, Lucile Bellamy présidente de l'APE Archingeay Les Nouillers**



# Etat Civil



**Naissance :**  
3 naissances



**Pacs :**  
2 pacs



**Décès :**  
1 décès



**LARGE Anaïs  
et RUSTAN Jérémy  
le 22/03/2024**

Recette

## Arancinis



### INGRÉDIENTS :

4 Pers

- 1 oignon
- 1 œuf
- 16 billes de mozzarella
- 1,5 l de bouillon de volaille
- 300 g de riz arborio
- 150 g de chapelure
- 100 g de farine
- 10 cl de vin blanc
- 1 citron confit
- 2 cuil. à soupe d'huile d'olive
- 2 pincées de safran en poudre
- Huile de friture

### PRÉPARATION :

Temps de préparation : 40 min / Temps de cuisson : 40 min / Repos : 12h

RANDO

1. Préparez le risotto la veille : faites chauffer le bouillon de volaille avec le safran et le citron confit taillé en quatre.
2. Épluchez et émincez l'oignon, faites-le suer dans une casserole avec l'huile d'olive. Versez le riz et faites-le nacrer. Déglacez avec le vin et laissez évaporer.
3. Ajoutez le bouillon de volaille parfumé au fur et à mesure. Laissez cuire 20 minutes, jusqu'à ce que le riz ait absorbé le liquide. Laissez refroidir toute une nuit.
4. Continuez la recette le jour même : égouttez les billes de mozzarella, humidifiez vos mains et formez des boules de risotto en y insérant une bille de mozzarella. Fermez la boule dans vos mains et répétez l'opération jusqu'à épuisement des ingrédients.
5. Passez les boulettes de riz dans la farine, puis l'œuf battu, puis dans la chapelure. Réservez.
6. Faites-les frire dans l'huile 7 minutes à 200 °C, puis servez-les avec une sauce tomate épicée.

# Le fait Maison

## Engrais 100% naturel Sépcial récup'



### INGRÉDIENTS :

- les peaux d'une banane
- marc de café
- 1/4 tasse
- les coquilles d'un oeuf
- eau

### PREPARATION :

1. Commencez par faire sécher les peaux de banane, le marc de café et les coquilles d'œuf. La meilleure méthode pour faire cela consiste à étaler chaque produit séparément sur un morceau de papier et le laisser sécher au soleil.

2. Le marc de café sèche relativement vite au soleil. En général, le processus prend un jour à un jour et demi, si le temps est chaud et ensoleillé.

Pour le séchage des bananes et des coquilles d'œuf, on prévoit d'habitude entre 1 et 3 jours.

3. Une fois les ingrédients secs, on peut procéder à la fabrication de l'engrais.

4. Pour cela, il faut juste mélanger les peaux de banane avec le marc de café et les coquilles d'œuf dans le blender.

5. Ensuite, ajoutez un peu d'eau pour former une pâte.

6. Une fois que vous aurez votre engrais maison, il ne reste qu'à l'appliquer au jardin.

Saupoudrez la pâte autour des plantes et mélangez l'engrais avec le terreau pour permettre aux nutriments de pénétrer plus facilement dans le sol.

7. C'est tout !

FICHE TUTO PAS À PAS

OFFERT PAR **HUGO**  
L'ESCARGOT

# COMMENT FAIRE DES ÉNORMES BULLES DE SAVON?

RECETTE MAISON!



200ML D'EAU



50ML DE LIQUIDE VAISSELLE



2 CUILLÈRES DE SUCRE



1 CUILLÈRE DE MAÏZENA



MÉLANGE BIEN!



DÉCOUPE LE MILIEU D'UNE BOUTEILLE EN PLASTIQUE



TU OBTIENS L'ACCESSOIRE POUR CRÉER DES BULLES!



TREMPÉ LA BOUTEILLE DANS LE SAVON



SOUFFLE...



ET VOILÀ DES GROSSES BULLES POUR S'AMUSER!



CRÉATION VALÉRIE LAVALLÉ POUR [WWW.HUGOESCARGOT.COM](http://WWW.HUGOESCARGOT.COM)





**Saint-Jean-d'Angély**

6 rue de l'Hôtel de ville  
17400 Saint-Jean-d'Angély

05 46 32 06 40



**HORAIRES**  
Lundi au samedi  
8h - 20h  
Dimanche  
9h - 12h30



**GARAGE GARNIER**

**FIUL – GNR**

Réparation mécanique toutes marques

Vente de véhicules neufs et occasions

**05.46.90.20.24**

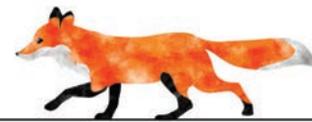
2 route de Saintes – 17350 SAINT SAVINIEN



Régie publicitaire au service  
des communautés territoriales

**BULLETINS, AGENDAS, PLANS, GUIDES...**

[www.conseil-information.com](http://www.conseil-information.com)



L'Agence de Com

Communication & Impression

[www.lagencedecom-france.fr](http://www.lagencedecom-france.fr)

**SUPER U** Saint-Savinien



[www.superu-saintsavinien.com](http://www.superu-saintsavinien.com)

05 46 90 10 5 4



**AGENZWEB**

L'AGENCE WEB DE PROXIMITÉ

*Création de sites web  
Animation de vos réseaux sociaux*

[contact@agenzweb.fr](mailto:contact@agenzweb.fr)

[www.agenzweb.fr](http://www.agenzweb.fr)



**print 33**  
IMPRIMERIE

*Cartes de visite, flyers, affiches, brochures,  
livres tampons, gravure...*

09 51 81 19 96 - [info@print33.fr](mailto:info@print33.fr)